

L'an deux mille dix neuf, le vingt et un du mois de mars, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacky LEHUGEUR, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames MICHELINI MRUKOWICZ GUERARD TAPIN  
Messieurs LONGUET ESNAULT CUTRUPA CHEVRIER  
MITTELETTE JACOB

M. HAMON donne procuration à M. LEHUGEUR  
M. VASTEL, absent.  
Mme PETIT, absente.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

***En préalable, Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler concernant le précédent compte-rendu de réunion, aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.***

*Monsieur ESNAULT est élu secrétaire de séance.*

**ORDRE du JOUR :**

Comptes administratifs 2018 (Commune-CCAS-SPIC)  
Comptes de gestion 2018 (Commune-CCAS-SPIC)  
Affectation des résultats  
Vote des taux de fiscalité  
Budgets primitifs 2019 (Commune-CCAS-SPIC)

**N°1-21.03.2019 : Comptes administratifs et comptes de gestion 2018 :**

Le conseil municipal, après présentation des différents documents budgétaires de la gestion 2018 par Monsieur le Maire approuve, à l'unanimité :

-d'une part, les comptes administratifs de la Commune, CCAS et SPIC Assainissement de Monsieur le Maire qui, pour ces derniers, a quitté la séance.

-d'autre part, les comptes de gestion de la Commune, CCAS, SPIC Assainissement du receveur municipal.

**N°2-21.03.2019 : Affectation des résultats :**

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 et l'ayant adopté, à l'unanimité, décide de l'affectation suivante :

**Budget de la commune :**

001 Déficit antérieur reporté :	135 881,36 €
002 Excédent Fonctionnement reporté :	1 533 182,07 €
1068 Excédent de Fonctionnement :	136 611,36 €

Budget du S.P.I.C. Assainissement :

001 Déficit antérieur reporté :	206,99 €
002 Excédent Fonctionnement reporté :	70 150,69 €
1068 Recette d'Investissement :	206,99 €

Budget du C.C.A.S.

001 Excédent antérieur reporté :	1 285,85 €
002 Excédent Fonctionnement reporté :	7 061,53 €

N°3-21.03.2019 : Vote des taux de fiscalité :

Le conseil municipal à l'unanimité, décide pour l'année 2019 les taux de taxes suivants :

Taxe d'habitation	6,16 %
Taxe foncière propriétés bâties	16,83 %
Taxe foncière propriétés non bâties	34,15 %

Il est fait remarquer que les taux de la commune de Gouvix non seulement n'ont pas augmenté depuis une quarantaine d'années mais qu'ils ont été baissés au fur et à mesure de la prise en compétence par la communauté de communes.

N°4-21.03.2019 : Budgets primitifs 2019 :

Monsieur le Maire présente article par article les documents budgétaires prévisionnels de la Commune, du SPIC Assainissement et du CCAS pour l'année 2019. Les budgets primitifs sont ensuite soumis au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, adopte les budgets Commune, SPIC Assainissement et CCAS dont les sections s'équilibrent comme suit :

COMMUNE :

Section de fonctionnement :

Recettes/Dépenses : 2 035 698,00 €

Section d'investissement :

Recettes/Dépenses : 370 311,36 €

S.P.I.C. Assainissement :

Section de fonctionnement :

Recettes/Dépenses : 77 967,82 €

Section d'investissement :

Recettes/Dépenses : 74 750,73 €

C.C.A.S.

Section de fonctionnement :

Recettes/Dépenses : 27 061,53 €

Section d'investissement :

Recettes/Dépenses : 1 285,85 €

N°5-21.03.2019 : Subventions aux associations 2019 :

Monsieur le Maire présente un tableau concernant les subventions versées aux associations. Après discussion les montants et répartitions sont adoptés à l'unanimité.

N°6-21.03.2019 : Admission en non valeur :

A la demande de la trésorerie de Mondeville, le conseil municipal à l'unanimité décide d'inscrire au budget 2019 du CCAS, la somme de 400 € au titre des admissions en non-valeur au compte 6541.

N°7-21.03.2019 : Choix de l'entreprise pour l'étude hydraulique (centre Bourg):

Le conseil municipal à l'unanimité a retenu l'entreprise 3E Ingénierie SA de Ifs, moins disante, concernant l'étude hydraulique pour la réfection du réseau eau pluvial du centre bourg.

N°8-21.03.2019 : Syndicat Eaux Sud Calvados :

Vu l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, en date du 24 janvier 2019, sollicitant au titre de la commune de Laize-Clinchamps, son retrait du syndicat Eaux Sud Calvados,

Vu la délibération du syndicat Eaux Sud Calvados en date du 19 février 2019 donnant son accord au retrait de la CDC Vallées de l'Orne et de l'Odon,

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du CGCT, le Président d'Eaux Sud Calvados a notifié la décision du syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le retrait de la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon.

N°9-21.03.2019 : Assainissement rue du Midi :

Monsieur le Maire propose l'amortissement de la dépense des travaux d'assainissement de la rue du Midi pour une valeur brute de 45 641.50 €, du budget SPIC Assainissement sur une durée de 50 ans soit de 2019 à 2068 (soit 912.83 €par an).

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 19 heures 20.